



CENTRE-VAL DE LOIRE

Brevet d'Entraîneur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 4 août 2023 publié au Journal officiel du 1^{er} septembre 2023)



ARRETE DE COMPOSITION DU JURY

La composition du jury plénier est arrêtée par le Président de la FFF ou son représentant sur proposition du Directeur technique national de la FFF ou son représentant, en qualité de Président du jury. Au sein de l'Organisme de Formation, le Président de la FFF est représenté par le Président de la Ligue régionale ou son représentant.

La composition du Jury plénier du Brevet d'entraîneur de Football dont le jury d'entrée se tiendra **le 21 juin 2024** au Centre Technique Régional à Châteauroux et le jury final **le 30 juin 2025** est fixée comme suit :

PRESIDENT :

Le directeur technique national de la FFF ou son représentant :
Monsieur Jérôme MONOT, Directeur Technique Régional

MEMBRES :

- le Président de la Ligue régionale ou son représentant : Responsable élu de l'Institut régional de formation : Monsieur REBRIOUX Michel, Responsable élu de l'IR2F
- au minimum deux cadres techniques de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant :
Madame TARTARIN Françoise, Conseiller Technique Régional
Monsieur CHAUVEAU Nicolas, Responsable pédagogique IR2F
- une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant :
Monsieur CARREL Denis, Conseiller Technique Régional
- au minimum une personne désignée par les représentants des salariés du football :
Monsieur MAUFROY Marc, Membre de l'Union Nationale des Entraîneurs et Cadres Techniques du Football
- au minimum une personne représentante de l'U2C2F :
Monsieur BOUQUET Maurice, Brevet d'Entraîneur Formateur de Football.

La moitié du jury doit être composée de membres extérieurs (personne qualifiée, représentant(s) des salariés, représentant(s) des employeurs) à l'autorité délivrant la certification.

Le président du jury n'est pas comptabilisé dans la parité entre, d'une part, les membres de la FFF, et d'autre part, les membres extérieurs. Il s'ajoute à la composition établie.

Le jury doit être composé à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions.

La parité doit être respectée entre les représentants des salariés et les représentants des employeurs.

La composition du jury plénier est identique pendant toute la durée de la formation ainsi que pour la session de Validation des Acquis de l'Expérience.

Le directeur technique national de la FFF ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté.



CENTRE-VAL DE LOIRE

Brevet d'Entraîneur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 4 août 2023 publié au Journal officiel du 1^{er} septembre 2023)



ANNEXE

En complément du jury, une liste d'experts est nommée afin de participer aux travaux du jury, sans voix délibérative

Monsieur PAILLISSON Guillaume
Conseiller Technique Régional

Monsieur CHENEAU Grégory
Conseiller Technique Régional en Arbitrage

Monsieur GARRIGUES Hervé
Formateur Ligue Centre Val de Loire de Football

Le président de jury est le garant de la conformité et du bon déroulement des épreuves.

Le jury d'évaluation de chaque épreuve certificative de l'examen doit être composé au minimum de deux membres.

Le jury des épreuves de sélection à l'entrée en formation au Brevet d'entraîneur de Football se déroulera de 9h00 à 18h30 au Centre Technique Régional de Châteauroux.

Fait à Orléans

Le 12 mars 2024

Le Président de la FFF ou son représentant

Antonio TEIXEIRA

En qualité de Représentant du Président de la FFF